

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE146

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 10, substituer à l'année :

« 2022 »,

l'année :

« 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence visant à raffermir l'idée que cette loi de programmation projette ses ambitions jusqu'en 2025 et non pas 2022.